

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 777 abrogeant l'arrêté 11° 458 et nommant M. Fouace, président du conseil d'arbitrage

n° 777

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 juillet 1950

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro
31 juillet 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret, du 18 juin 1884

Vule décret, du 22 mai 1930 organisant le travail on Côte française des Somalis, rendu applicable par l'arrêté n° 160 du 6 février 1947

Vul'arrêté n° 458 du 20 avril 1950 investissant M. Minienfant, des fonctions de président du Conseil d'arbitrage du territoire

Vule départ de ce fonctionnaire en congé administratif et après avis du chef du service judiciaire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est abrogé l'arrêté n° 458 du 20 avril 1950 investissant M. Malenfaut des fonctions du président du Conseil l'arbitrage. Art. 2. — M. Fouace (Michel), administrateur adjoint de 1re classe, adjoint.au commandant cle cercle, est nommé président du Conseil d'arbitrage en remplichement de M. Mnleufant. Art. 3. — Le; présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.